



COMMUNE D'EPENDES

BULLETIN D'INFORMATIONS MARS 2026

ADMINISTRATION COMMUNALE

Greffé municipal et Contrôle des habitants

Vacances de Pâques : le bureau communal sera fermé du 3 au 10 avril 2026.

Pour rappel, le bureau communal est ouvert le lundi de 17h00 à 18h00, ainsi que le vendredi de 9h00 à 10h00. Les prestations liées au Contrôle des habitants peuvent se faire en dehors des heures d'ouverture moyennant prise de rendez-vous préalable (habitants@ependesvd.ch / 024 435 16 05).

Pour recharger vos cartes poubelle en dehors des heures d'ouverture du bureau, vous pouvez déposer – dans la boîte prévue à cet effet dans le couloir de l'Administration communale – votre carte poubelle, ainsi que le montant de la recharge en cash. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, pour que votre carte poubelle puisse vous être restituée.

Par ailleurs, vous pouvez contacter le bureau communal par téléphone les lundi et mardi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h00, ainsi que le vendredi de 8h00 à 11h30.

ELECTIONS COMMUNALES 2026

8 mars 2026

Premier tour Municipalité

29 mars 2026

Second tour Municipalité

26 avril 2026

Premier tour Syndic.que

17 mai 2026

Second tour Syndic.que

CONSEIL GENERAL

Prochaine séance : 10 juin 2026 à 20h00 à la salle communale

Chaque électrice ou électeur, inscrit.e à Ependes, peut participer au Conseil général. Que ce soit pour être informé, poser des questions, donner son avis ou exercer ses droits de citoyen.ne, chacun.e est bienvenu.e à cette séance.

POLICE COMMUNALE

Stationnement

La Municipalité tient à rappeler que **seuls les véhicules munis d'un macaron** ont le droit de stationner sur les places de l'administration communale à la Rue du Collège, y compris le week-end.

Cigarettes et déchets

La Municipalité rappelle qu'il est strictement interdit de jeter les mégots de cigarette et autres déchets au sol, que ce soit dans le village ou aux abords des champs.

« La nature vous en sera reconnaissante »

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Propriétaires de chiens

La Municipalité rappelle aux propriétaires de chiens qu'il est de leur devoir de ramasser les déjections canines et que des sachets sont à disposition à divers endroits dans la Commune, ainsi que, gratuitement et sur demande, au bureau communal.

Tous les chiens doivent obligatoirement être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire. La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à l'autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

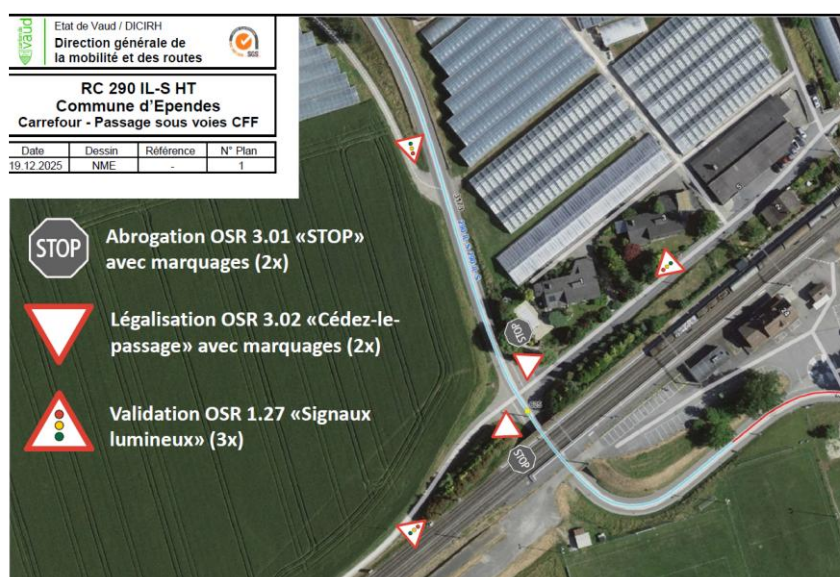
Propriétaires de chats

Afin d'éviter la prolifération de chats sauvages, la Municipalité invite les propriétaires ou détenteurs d'animaux de compagnie à faire en sorte qu'ils soient stérilisés.

CIRCULATION

Passage sous voies

La signalisation du carrefour du passage sous voies a été modifiée. Lorsque le feu est clignotant orange, vous devez obligatoirement vous conformer au marquage au sol. En effet, le feu est clignotant orange simultanément pour les véhicules arrivant du Chemin des Serres, de la Route de Mathod ou du Pré de l'Epine. Vous devez impérativement respecter le signal « **Cédez-le-passage** », ceci même si le feu est clignotant orange.



AGENDA ET MANIFESTATIONS

6 et 8 mars 2026

Concerts La Lyre, à la grande salle

8 mars 2026

Proclamation résultats 1^{er} tour élections communales,
Rue du Collège 1

20 mars 2026

Coup de balai 2026, à la buvette du foot dès 16h30

3 au 5 avril 2026

Tour de jeunesse

11 au 13 juillet 2026

Abbaye du Cordon rouge, vert et blanc

DIVERS

Votre enfant suit **des cours de musique ou a un projet culturel** ? Vous pouvez contacter la Commune.

Cordiales salutations
La Municipalité